

d'une série de tunnels et de talus, rend la construction dont il s'agit moins facile et plus coûteuse que si elle devait être effectuée en plaine. Mais entre Ogulin et Fiume, le terrain est absolument le même et la distance est plus grande; aussi, l'on n'arrive guère à comprendre comment et pourquoi les communications entre Fiume et la Croatie seraient plus faciles qu'entre la Croatie et un point quelconque de la côte liburnienne.

VI.

Au droit national croate sur Fiume, l'Italie oppose son propre droit national qui est, dans cette ville, favorisé non seulement par la tradition, la civilisation et la culture, mais aussi par le nombre des habitants de race italienne.

A la vérité géographique des Croates, l'Italie oppose sa vérité géographique qui est la vraie et qui trouve sa sanction dans l'histoire de Rome et dans les besoins stratégiques en vertu desquels un pays se doit d'atteindre ses frontières naturelles. Aux nécessités économiques de la Croatie, l'Italie oppose sa nécessité économique qui fait que Fiume ne peut être séparée de Trieste sans que ce dernier port n'en soit énormément lésé, vu que pour faire prendre le chemin de Fiume à deux tiers, au moins, du trafic maritime de Trieste, il ne faudrait même pas recourir à la construction de nouveaux embranchements de voie ferrée.

Et si toutes ces raisons n'existaient pas, il en est toujours une que personne ne saurait discuter: l'Italie est appelée à accomplir à Fiume une mission sacrée que notre dignité nationale réclame impérieusement.

Fiume aux mains des Croates ou bien aux mains des Magyars serait une cruelle offense à cette dignité. Si le Gouvernement Hongrois a rendu « licites sous sa loi » tous